

EOLIENNES DE GRANGE NEUVE

VSB énergies nouvelles
27 Quai de la Fontaine
30900 NÎMES

Monsieur le préfet du Cher

Préfecture du Cher
Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES Cedex

Nîmes, le 9 mars 2023

**Objet : Projet de parc éolien de Lazenay – Cerbois / SAS Eoliennes de Grange Neuve / Demande
prorogation autorisation environnementale.**

Monsieur le préfet,

Vous nous avez accordé par arrêté n°2020-1626 du 22 décembre 2020 (ci-joint) une autorisation environnementale pour 3 éoliennes sur les communes de Lazenay et de Cerbois dans le département du Cher.

Conformément à l'article R181-48 du code de l'environnement, cette autorisation environnementale est valable trois ans, soit jusqu'au 22 décembre 2023.

Toutefois, pour des raisons indépendantes de notre volonté, il ne sera pas possible de mettre en service les installations dans ce délai.

En effet, la convention de raccordement électrique d'ENEDIS au réseau électrique nous indique un raccordement effectif au plus tôt en mars 2024.

Conformément à la faculté prévue aux termes de l'article R515-109 du Code de l'environnement, nous sollicitons par la présente une demande de prorogation de trois années supplémentaires de validité de l'autorisation environnementale précitée, soit jusqu'au 22 décembre 2026.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre haute considération.

Mael LAGARDE,
Représentant Eoliennes de Grange Neuve

